

**Le SIX DECEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire,
salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, maire,
et d'après sa convocation du 1^{er} décembre 2021**

PRESENTS 9 / ABSENTS 6 / POUVOIRS 6 / : 15 VOTANTS

PRESENTS : MMES ET MM. BESNIER LINA, PICOT JEAN-PIERRE, PLAIRE LAURENCE, JACQUOT GILDAS, TASSIGNY DANIEL, VRIGNAUD BRIGITTE, VEGA BRUNO, MARTINEAU MANUEL, CLIQUE BENOIT

ABSENTS EXCUSES : PENOT CHRISTOPHE POUVOIR A PICOT JEAN-PIERRE, RANCHER BENJAMIN POUVOIR A BESNIER LINA, RANCHER MARINE POUVOIR A PLAIRE LAURENCE, RABILLER NATHALIE POUVOIR A PICOT JEAN-PIERRE, BRARD JEAN-CHRISTOPHE POUVOIR A BESNIER LINA, SILHOL MARION POUVOIR A CLIQUE BENOIT

SECRETARE DE SEANCE : CLIQUE BENOIT, DESIGNE A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR :

- 1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2021**
- 2-CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION TOURISTIQUE DU PHARE DES BALEINES – CANDIDATURE DE LA COMMUNE**
- 3-PROJET DE LOGEMENTS LES OUCHES – CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES/ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE**
- 4-CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU SITE DE LA POINTE DES BALEINES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE**
- 5-CONVENTION RELATIVE A L'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PLAN PATRIMOINE**
- 6-CONVENTION FOURRIERE ANIMALE – ASSOCIATION APAR REFUGE DE LA MOULINATTE**
- 7-CONVENTION DE PROTECTION DES POPULATIONS DES CHATS ERRANTS (CAPTURE ET STERILISATION) AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DES CHATS ABANDONNES »**
- 8-MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER – COMPETENCE RELATIVE A LA MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ET LA PERFORMANCE ENERGETIQUE**
- 9-BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 3**
- 10-BUDGET ANNEXE ECOTAXE – DECISION MODIFICATIVE N° 1**
- 11-ACQUISITION FONCIERE AMIABLE PARCELLE AL 29** Erreur ! Signet non défini.
- 12-CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**
- 13-COMITE DE JUMELAGE ILE DE RE - PHILIPPSBURG**
- 14-DECISIONS DU MAIRE**
- 15-INFORMATIONS DU MAIRE**
- 16-TOUR DE TABLE**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Benoît CLIQUE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil municipal, avec 1 abstention Brigitte VRIGNAUD (cause absente), approuve le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021.

CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION TOURISTIQUE DU PHARE DES BALEINES – CANDIDATURE DE LA COMMUNE

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du règlement de consultation et du cahier des charges et sollicite l'accord du Conseil municipal pour engager la candidature de la commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Bruno VEGA) et une abstention (Daniel TASSIGNY) :

- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au nom de la commune de Saint-Clément-des-Baleines pour le contrat de concession de service public pour la gestion touristique du Phare des Baleines

PROJET DE LOGEMENTS LES OUCHES – CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES/ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE

Madame le Maire présente le projet de convention pour la réalisation d'une opération de logements sociaux sur la commune de Saint-Clément-des-Baleines conclue entre la Communauté de Communes de l'Île de Ré, la Commune et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE décide :

- d'approuver les termes de la convention projet pour la réalisation de l'opération de logements sociaux Les Ouches,**
- d'autoriser Madame le Maire à la signer**

CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU SITE DE LA POINTE DES BALEINES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention fixant notamment les obligations de la commune et la participation financière du Département et de l'autoriser à signer ladite convention.

Après lecture du projet de convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- approuve les termes de la convention de gestion et d'entretien du site de la pointe des Baleines
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention

CONVENTION RELATIVE A L'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PLAN PATRIMOINE

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention relative à l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Plan Patrimoine et de l'autoriser à signer ladite convention.

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- approuve les termes de la convention relative à l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Plan Patrimoine pour les travaux de réfection du sol de l'abri du Canot de Sauvetage
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention

CONVENTION FOURRIERE ANIMALE – ASSOCIATION APAR REFUGE DE LA MOULINATTE

Madame le Maire propose au Conseil municipal de prendre lecture du projet de convention de fourrière animale, d'en approuver les termes et de l'autoriser à signer ladite convention.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- approuve les termes de la convention fourrière entre la commune et l'association APAR - Refuge de la Moulinatte
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention

CONVENTION DE PROTECTION DES POPULATIONS DES CHATS ERRANTS (CAPTURE ET STERILISATION) AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DES CHATS ABANDONNES »

Rapporteur : Laurence PLAIRE

Madame Laurence PLAIRE expose qu'en application de l'article L211-27 du code rural, le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection animale, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de procéder à leur stérilisation et à leur identification avant de les relâcher dans les mêmes lieux.

Le Conseil municipal par 14 voix POUR et 1 abstention (M. MARTINEAU) :

- approuve les termes de la convention de protection des populations des chats errants conclue avec l'association « Les Amis des Chats Abandonnés » dont le siège social est établi aux Portes en Ré
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER – COMPETENCE RELATIVE A LA MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ET LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Rapporteur : Jean-Pierre PICOT

Monsieur Jean-Pierre PICOT expose que le comité du SDEER a modifié les statuts en ajoutant une compétence au titre des activités accessoires relative à la maîtrise de la demande d'énergie et de la performance énergétique et propose au Conseil municipal d'approuver la modification.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 13 avril 2021

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2021 suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>
21534 (041) : Réseaux d'électrification	725,00	13258 (041) : Autres groupements	725,00
21534 (041) : Réseaux d'électrification	5 500,00	13258 (041) : Autres groupements	5 500,00
21534 (041) : Réseaux d'électrification	36 225,00	168758 (041) : Autres groupements	36 225,00
Total dépenses :	42 450,00	Total recettes :	42 450,00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-177,00		
611 (011) : Contrats de prestations de services	-16 200,00		
65738 (65) : Autres organismes	16 200,00		
673 (67) : Titres annulés (sur excercices antérieurs)	177,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Entendu les explications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- autorise la décision modificative du budget n° 3 telle que présentée

BUDGET ANNEXE ECOTAXE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2021 suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
61521 (011) : Terrains	16 200,00		
65738 (65) : Autres organismes	-16 200,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Entendu les explications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- autorise la décision modificative du budget n° 1 telle que présentée

ACQUISITION FONCIERE AMIABLE PARCELLE AL 29

Madame le Maire souhaite profiter de la cession de la parcelle AL 30 pour régulariser le transfert de propriété de la parcelle AL 29 d'une superficie de 54 m², au prix d'un euro symbolique additionné des frais d'acte notarié.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- accepte l'acquisition amiable de la parcelle AL 29 au prix total de 1.00 euro additionné des frais d'acte notarié
- autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ladite parcelle
- donne pouvoirs à Madame le Maire pour subdéléguer ses pouvoirs à tous clercs de notaires de l'étude COSTENOBLE – Saint Martin de Ré

CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Madame le Maire expose que l'article L 731-3 du code de la sécurité intérieure rend obligatoire, pour toute commune dotée d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS).

Initié en 2010, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Saint-Clément-des-Baleines est en cours de mise à jour. A cet effet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer afin de créer la Réserve Communale de Sécurité Civile dont l'organisation et le fonctionnement seront déterminés par un règlement intérieur qui sera approuvé par arrêté du Maire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- décide de créer un Réserve Communale de Sécurité Civile
- dit que cette réserve est chargée d'apporter son concours au Maire en matière :
 - * d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
 - * de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
 - * d'appui logistique et de rétablissement des activités
- dit qu'un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation

COMITE DE JUMELAGE ILE DE RE - PHILIPPSBURG

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 29 octobre du président du comité de jumelage « ILE DE RE – PHILIPPSBURG » sollicitant la désignation d'un membre délégué qui sera membre du Conseil d'administration.

Entendu cet exposé et après lecture des statuts, le Conseil municipal A L'UNIMANITE :

- désigne Gildas JACQUOT, élu délégué auprès du Comité de Jumelage ILE DE RE - PHILIPPSBURG

DECISIONS DU MAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations accordées :

Alinéa 16 : DEFENSE ET RECOURS EN JUSTICE

date	n° décision	Objet
02/11/2021	2021/NOVEMBRE/1	Défense contre la requête déposée au Tribunal administratif de Poitiers par la SCI CHX RE demandant l'annulation du permis de construire n° 01731821 ^E 0011.

INFORMATIONS DU MAIRE

- 1- Le repas des Aînés le samedi 18 décembre est maintenu
- 2- Les vœux du Maire sont encore incertains et s'ils se font ce sera sans la galette
- 3- L'abri bus provisoire à Salorges est installé
- 4- La matérialisation sur le parking des Roussières est terminée

TOUR DE TABLEBruno VEGA :

- Demande à Mme le Maire si elle a été sollicitée par des candidats à l'élection Présidentielle pour l'obtention de sa signature.
 - Mme le Maire répond par l'affirmatif mais qu'elle n'a pas encore donné sa voix
- Demande ou en est la vente du terrain rue de l'Ecole
 - Mme le Maire informe que ce sujet a été abordé au cours de la réunion d'Adjointes ce jour, information dans le compte-rendu

Laurence PLAIRE :

- Rappelle que le marché de Fêtes aura lieu le lundi 27 décembre 2021 de 8h00 à 15h00, place de l'Eglise
- Informe qu'elle a joint par téléphone les aînés inscrits au repas du 18 décembre pour les avertir que le Passe sanitaire sera mis en place et savoir s'ils ont reçu leur 3^{ème} dose.
 - Manuel Martineau demande si le Passe sanitaire est obligatoire ?
 - Laurence PLAIRE répond, vaccin ou test PCR de moins de 24h pour tous les participants

Jean-Pierre PICOT (pour Christophe PENOT absent) :

- Explique que les panneaux de valorisation du patrimoine ont été livrés et qu'ils seront installés prochainement

Jean-Pierre PICOT :

- Informe que les travaux de réfection du sol de l'abri du Canot de sauvetage seront réalisés en 2022
- Dit que les travaux pluvial rue du Clos sont terminés, désormais ce sont les travaux d'assainissement qui sont en cours rue du Centre jusqu'au 15 janvier 2022, les bus sont donc déviés.
- Explique qu'un abri bus provisoire à Salorges a été installé

Gildas JACQUOT :

- Informe que le démontage des décorations dans la salle du Godinand a eu lieu pour pouvoir pratiquer le sport et remercie le Comité des Fêtes Villageoises pour l'aide apportée. La décoration sera remise en place pour le repas des aînés le 17 décembre avec l'aide du basket et du tennis

Daniel TASSIGNY :

- Rappelle qu'il est membre des commissions « littoral, jeunesse, social, environnement et déchets », de la Communauté de Communes, dont les informations ne peuvent être diffusées immédiatement.
- Dit qu'il participe aux ateliers « logements saisonniers »
- Informe qu'une réunion pour les Elus en charge de la culture aura lieu mi-janvier
- Signale que les critères pour l'attribution du fonds de concours CDC « équipement sportif » sont modifiés
- Déclare qu'un guichet numérique unique sera mis en place en urbanisme
- Demande auprès du journal Ré à la Hune, un rectificatif sur ce qui a été écrit dans un article : il n'y a pas eu de démission volontaire de sa part mais un vote des Conseillers municipaux sur son non maintien dans les fonctions d'Adjoint

Brigitte VRIGNAUD :

- Rappelle son absence lors du Conseil municipal du 25 octobre 2021 au cours duquel Mme le Maire a fait sa déclaration portant sur la relation avec les Conseillers départementaux. A la lecture des articles parus dans la presse, elle reproche à Mme le Maire d'engager l'ensemble du Conseil municipal dans son refus de travailler en collaboration avec les Conseillers du canton sur une décision personnelle. L'élection d'un Conseiller départemental doit être respectée.
- Mme le Maire répond qu'il y a eu quelques pressions pour bloquer les projets et que son choix est fait selon des raisons qu'elle ne souhaite pas évoquer au cours de cette séance. Cela ne veut pas dire que les projets n'auront pas lieu et qu'il n'y a pas de problème pour la commune puisqu'elle travaille avec les services et la Présidente du Département

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Affiché en mairie le

Le Maire,
Lina BESNIER